

Planète, océans, interdiction des plastiques : lois et gobelets ?

Interdiction de la vaisselle jetable en 2020 et les gobelets en entreprise

Versoo et la planète ?

La raison d'être de Versoo est d'expérimenter et développer un modèle d'Economie Positive pour l'environnement, socialement et économiquement.

Soyons clairs

Si tout le monde transforme en profondeur ses habitudes et que les contenants à usage unique disparaissent en faveur des tasses et mugs, ce sera une très bonne nouvelle pour la planète et Versoo passera avec bonheur à d'autres défis ! En attendant, tant que ces contenants existent, améliorons-nous et recyclons-les.

Les gobelets en plastique utilisés dans les entreprises ne finissent pas dans les océans.

Toutefois, les recycler plutôt que les laisser partir en déchets vers l'enfouissement ou l'incinération est une question de bons sens humain, écologique, économique.

C'est possible avec la filière Versoo.



Valérie Delesalle Co-fondatrice de Versoo

Les dernières lois autorisent toujours les gobelets en plastique dans les entreprises, aux distributeurs automatiques et fontaines. Et ce n'est pas une mauvaise nouvelle. Pourquoi ?

Halte aux idées reçues

- Le gobelet carton intègre des couches de plastique pour être étanche, freins importants au recyclage, et il est de ce fait très impactant sur l'environnement*. Il n'est pas compostable ! En réalité, il finit incinéré ou enfoui.
- Les plastiques biosourcés (non issus du pétrole) compostables, notamment en compost domestique - comme l'indique la loi française sur l'interdiction de la vaisselle jetable **- et qui supporteraient des boissons chaudes, ne sont pas encore développés. Le gobelet en PLA (amidon de maïs) ne fonctionne que pour les boissons froides sinon il se déforme. Ses impacts sur l'environnement sont plus importants que pour le gobelet plastique pétrosourcé, voire même le gobelet en carton *. Il n'est pas compostable en compost domestique. Il finit à ce jour quasi systématiquement enfoui ou incinéré.
- Le gobelet plastique a finalement 6 impacts moindre sur 9 sur l'environnement par rapports aux autres gobelets. Deux impacts restent supérieurs si on ne les recycle pas. En les recyclant avec Versoo, c'est le gobelet à usage unique le moins impactant.

*En savoir + sur les études et impacts **texte et question réponses loi transition énergétique vaisselle jetable

Conclusion

▶ Utilisez une tasse ou un mug (en veillant à utiliser peu d'eau et des produits de nettoyage respectueux). Sinon réutilisez vos gobelets en plastique plusieurs fois et recyclez-les.

Versoo travaille à « l'alimentarité » des matières pour parvenir à boucler la boucle « du gobelet au gobelet »

Quid des lois sur les plastiques à usage unique et les gobelets ?

France

▶ La loi « transition énergétique » de 2016 a interdit la vaisselle jetable (assiette et verre) en plastique à usage unique pour les pique-niques à partir de 2020, sauf s'ils sont en plastique biosourcé et compostable y compris en compost domestique. Les gobelets en plastique restent toutefois autorisés aux distributeurs automatiques et fontaines*. Cet article a été complété avec la loi Egalim en octobre 2018 et élargi à d'autres produits comme les touillettes en plastique.

Europe

▶ En octobre 2018, le parlement européen a interdit une liste de produits en plastique en Europe à compter de 2021. Les gobelets ne sont pas interdits mais sont visés par une obligation de réduction (évoqué -25% pour 2025) + un effort de tri et recyclage. Chaque Etat membre peut décider d'aller plus loin.

La réduction en France devrait être atteinte sans difficultés avec l'interdiction de la vaisselle jetable en grande surface en 2020. Reste à amplifier le tri et recyclage en entreprise.

